

# Appel à projets de podcast natif

## *Découvre ma ville !*

### Cahier des charges

#### 1. Contexte

La RTBF lance un nouvel appel à projets de podcast natif à destination de son média RTBF Auvio Kids.

Le présent appel à projets répond au Contrat de Gestion de la RTBF et plus particulièrement aux articles 25.5 et 56.2 relatifs aux appels à projets pour de nouveaux formats radiophoniques répondant aux évolutions des modes de consommation numérique, notamment aux formats podcast et à la consommation mobile.

#### 2. Caractéristiques des projets

Les projets dont il est fait appel disposent des caractéristiques suivantes :

##### a) Thématisques

Depuis la crise du Covid, la tendance est au « staycation » : on voyage moins, et moins loin. Pas besoin en effet de prendre l'avion pour se sentir dépayssé : près de chez soi, on peut partir à la découverte de la richesse de notre patrimoine culturel.

Il s'agit donc ici de valoriser ce patrimoine (folklore, carnavales, accents, architecture ou encore spécialités culinaires) en proposant des « cartes d'identité » géographiques et historiques de villes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le choix des villes est laissé à l'appréciation des répondant·e·s mais chaque province devra être représentée au moins deux fois, ainsi que Bruxelles.

##### b) Genre, traitement, ton

Le podcast sera à la fois éducatif dans son contenu mais surtout divertissant dans son format.

La narration sera portée par un enfant différent à chaque épisode, qui en deviendra le protagoniste principal. Issu de la ville en question, il racontera et répondra aux questions d'un autre enfant, qui apparaitra lui dans chaque épisode. Ce dernier fera donc office de fil rouge qu'on retrouve et qui nous guide d'épisode en épisode.

A travers la visite et leurs échanges, on découvre les trésors et richesses des villes en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est aussi l'occasion d'une rencontre entre ces deux enfants et une relation qui

se crée à travers une journée dans la ville. L'enfant qui fait découvrir sa ville pourra ponctuer la visite d'anecdotes personnelles.

Des intervenant·e·s pourront éventuellement donner des explications mais il n'y aura pas de narrateur externe aux deux enfants.

La narration ne sera ni trop lourde, ni trop dense, et veillera à maintenir l'attention des enfants. Le ton sera authentique et les accents ne seront pas gommés.

Les protagonistes seront des enfants de 8 à 12 issus des villes traitées dans chaque épisode et capables de raconter leur ville mais aussi d'être forces de proposition.

Le casting sera réalisé par la structure de production mais la sélection finale reviendra à la RTBF.

#### c) Format

Podcast de forme serielle de 12 à 15 épisodes de 8 à 10 minutes, qui répond aux codes de contenus et de consommation propres au podcast natif, c'est-à-dire diffusé sur le web, les réseaux sociaux et dans les applications de podcast, et consommé à la demande : liberté de ton et de format, thématique originale, contenu intemporel, storytelling et rythme spécifiques, etc.

#### d) Audience cible

Public RTBF : 'Nouvelles Générations' (8-10 ans)

Proximité : les projets devront être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et démontrer une proximité avec la culture belge francophone dans toute sa diversité.

Diversité : le comité de sélection sera attentif à la diversité (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, origine, handicap) parmi les équipes de création et/ou les intervenants dans le podcast natif. Le projet s'adresse aux personnes de tous les genres et orientations sexuelles, et de toutes origines socio-économiques et sociales.

#### e) Finalités

Faire découvrir aux enfants la richesse du patrimoine en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Approfondir des notions historiques et géographiques.

Se divertir.

#### f) Références – pas des modèles à copier-coller, mais dont s'inspirer à certains égards :

- [Mômes trotteurs](#), FranceInfo : pour la narration portée par les enfants issus des villes traitées à chaque épisode et pour leur description des lieux à destination des auditeurs et auditrices ;
- [Raconte-moi la ville de \(Paris, Lyon, Lille, Marseille\)](#) : pour le style des visuels ;

- Suzanne et Gaston à Paris: pour la musique typiquement parisienne qui permet de plonger dans l'ambiance de cette ville durant leur visite.

### 3. Critères de recevabilité des projets

Le projet doit :

- Répondre aux **caractéristiques** citées au point 2 ;
- Être présenté par **un·e producteur·rice indépendant·e**, soit une personne physique sous statut d'indépendant·e, soit constitué·e en société commerciale ou ASBL.

Le dossier de **5 pages maximum** doit comprendre tous les éléments suivants :

- Un pitch (1 page maximum) ;
- Une note d'intention de l'auteur·ice principal·e (démarche, enjeux...) ;
- Une note reprenant la structure et le ton du podcast, ainsi que la mécanique des épisodes, leur nombre et durée prévus ;
- Intentions sonores (références) ;
- Intentions visuelles pour les vignettes (moodboard) ;
- Un budget prévisionnel ;
- Un planning de production prévisionnel.

**Les dossiers doivent être envoyés avant le lundi 30 mars 2026 à midi, via le formulaire prévu sur le site de la RTBF.**

### 4. Intervention financière de la RTBF

#### Phase 1 – phase de développement

Parmi les dossiers recevables, deux projets seront présélectionnés pour une première phase de développement. Chaque projet recevra une enveloppe fermée de maximum 3 000 euros pour produire :

- Un pilote diffusable (détails discutés avec les lauréats lors de cette première phase) ;
- Un dossier de production approfondi, qui permette la production de la saison entière en cas de sélection pour la phase 2, dans les délais et budgets escomptés, comprenant :
  - Un pitch (peut être identique au premier dossier) ;
  - Note d'intention de l'auteur·ice sur la démarche, les enjeux et le public cible (2 pages maximum - peut être identique au premier dossier) ;
  - Contenu des épisodes : thématiques étoffées et questions abordées dans chaque épisode + structure d'un épisode type (schéma narratif, virgules sonores, etc.)
  - Identité graphique : 3 propositions de vignette générale en format 16:9 et 1:1 ;
  - Planning de production de la série ;
  - Budgétisation de la production, comprenant les épisodes, l'identité graphique ainsi que le matériel promotionnel.

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation des pilotes et des dossiers se fera sous la supervision de la RTBF.

### Phase 2 – phase de production

Parmi les deux dossiers présélectionnés en phase 1, un seul projet recevra une enveloppe fermée (couvrant le budget total du podcast) pouvant aller jusqu'à 35 000 euros pour la production de la saison complète, ainsi que du matériel promotionnel convenu.<sup>1</sup>

Ce matériel promotionnel sera défini précisément durant la production mais comprendra obligatoirement :

- Les visuels (de la série et des épisodes) ;
- Les synopsis/descriptions (de la série et des épisodes) ;
- Les crédits ;
- Un dossier de présentation ;
- Des articles de promotion (1 général + 1 par épisode).

Pourront également être demandés :

- Des contenus audio additionnels : bande annonce, pré-roll, spot radio, intro audio ;
- Des contenus pour les réseaux sociaux : stories, carrousels, vidéos.

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation du projet sélectionné se fera sous la supervision de la RTBF.

## 5. Diffusion

Le projet sélectionné sera diffusé sur les plateformes de la RTBF, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF.<sup>2</sup>

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de la RTBF.

## 6. Sélection des projets

Le ou les projets recevables conformément au point 3 seront sélectionnés par un Comité de sélection sur la base des critères d'évaluation suivants :

---

<sup>1</sup> Si, parmi les projets sélectionnés pour la compétition, la RTBF estime qu'aucun ne remplit ses exigences en matière de diffusion, la RTBF se réserve le droit de renoncer à son intervention financière.

<sup>2</sup> Les auteur·rice·s des projets sélectionné·e·s autorisent la RTBF à disposer de tous les droits d'exploitation de contenus produits et payés par le présent Fonds et notamment, le droit de les diffuser en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur l'ensemble de ses services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires, actuels ou à venir, ainsi que sur les services de médias audiovisuels des organismes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle auxquels elle participe, et notamment sur TV5, Arte et Euronews, par quelque mode de diffusion que ce soit, et notamment par voie hertzienne, câble, satellite ou Internet, quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour compte de la RTBF et par tous procédés, y compris la « video on demand », la « near video on demand » et Internet ainsi que tout autre média interactif, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type d'appareil récepteur ou le type d'écran (fixe, mobile, écran de télévision, écran d'ordinateur, téléphone, GSM, smartphone, console de jeu, écran géant,...).

- Adéquation entre le cahier des charges et le projet soumis : le contenu proposé est adapté à la production d'un podcast natif en termes de démarche, d'écriture, de moyens financiers, logistiques et techniques, du nombre de jours d'enregistrement, et d'équipes créatives (auteur, réalisateur, producteur, ingénieur du son...), de montage et de ton durant tout le processus de création et de production
- Adéquation du projet et de son traitement au public cible
- Potentiel narratif et informatif des thématiques explorées
- Rigueur et éthique journalistique quant aux informations données
- Réflexion aboutie sur la réalisation
- Bonne compréhension des enjeux traités
- Donne envie d'écouter la série à la lecture du dossier
- Une attention particulière sera portée quant aux propositions de visuels modernes et efficaces

En résumé :

- Les critères créatifs, artistiques et techniques du projet ;
- Et l'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique.

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection sera motivée.

## 7. Planning de développement des projets jusqu'à mise en ligne

- 1) Mi-février 2026 : lancement de l'appel à projets et mise en ligne du cahier des charges sur le site de la RTBF ;
- 2) **Lundi 30 mars 2026 à midi (12h)** : clôture de dépôt des projets ;
- 3) Début avril 2026 : présélection des 2 projets pour la phase 1 ;
- 4) Avril - Mai 2026 : phase 1 - développement ;
- 5) Début juin 2026 : livraison du pilote et du dossier définitif et sélection du projet pour la phase 2 ;
- 6) Juin - Novembre 2026 : phase 2 – production des autres épisodes et du matériel connexe ;
- 7) **Lundi 23 novembre 2026** : livraison du projet ;
- 8) **Fin novembre / Début décembre** : diffusion.

Pour toute question éventuelle, vous pouvez contacter Lorraine Ami, chargée de projets podcasts, à l'adresse mail suivante : [loa@rtbf.be](mailto:loa@rtbf.be)